

Une curiosité calendaire vue par un ansouisien au 16^{ème} siècle

Jusqu'à la fin du Moyen-Age, était en vigueur le calendrier julien du nom de son promoteur Jules César qui l'instaura en 46 av JC. L'Eglise l'avait adopté tout en faisant remonter le décompte des années à la naissance de Jésus Christ.

Mais à la Renaissance, les astronomes s'aperçoivent que l'année calendaire est plus longue que l'année solaire. Quinze siècles après l'instauration du calendrier julien, le cumul de cette avance atteint 10 jours. Afin de pallier cette dérive qui ne cessait de s'amplifier, l'Eglise, en 1582, met en place une réforme du calendrier qui prit le nom de son promoteur le Pape Grégoire XIII.

Cette réforme, somme toute modeste (elle ne supprime que quelques années bissextiles aux changements de siècle), a eu un effet plus spectaculaire lors de sa mise en place.

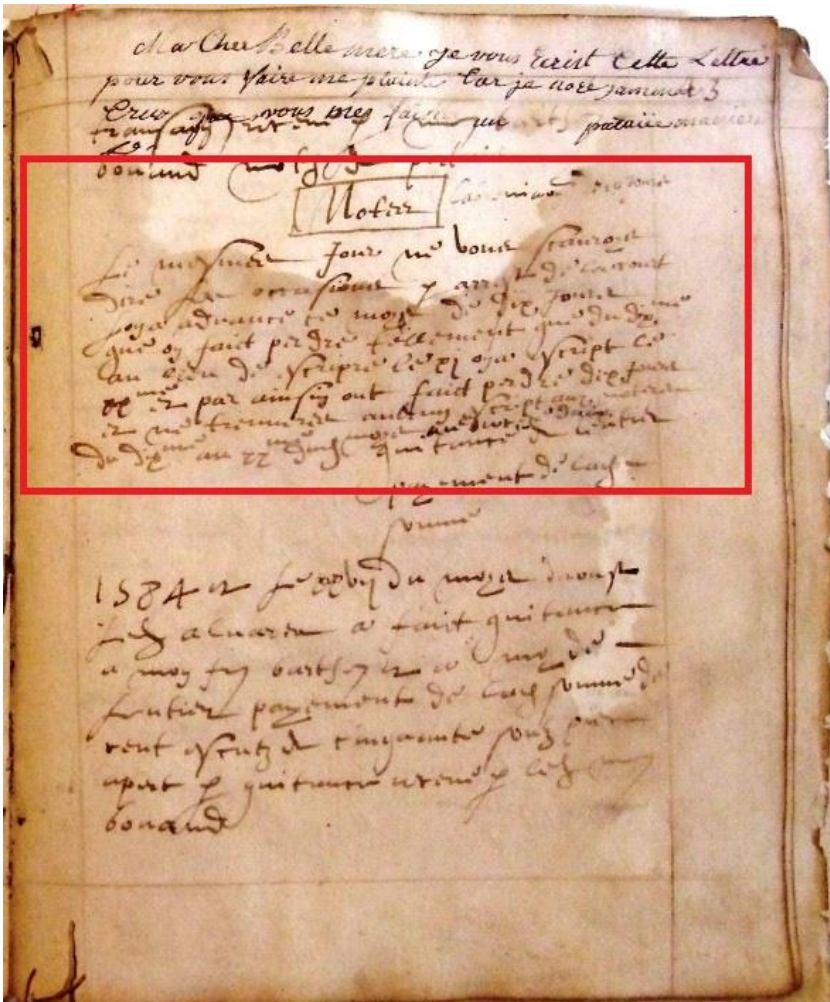
Elle conduit en effet à gommer 10 jours du calendrier. C'est ainsi que lors de sa mise en place effective à Rome, le lendemain du jeudi 4 octobre fut le vendredi 15 octobre 1582.

En France, Henri III adopte le calendrier grégorien en décembre 1582. Ce mois là, le lendemain du dimanche 9 décembre fut le lundi ... 20 décembre 1582.

Cette curiosité n'a pas échappé au Capitaine Anthoine Olivier, célèbre ansouisien, qui note dans son livre de mémoire son étonnement devant cette « *abréviation de dix jours* »

Le nouveau calendrier est mis en place dans le royaume par un arrêt de la cour de Provence, et Anthoine Olivier n'est pas en mesure d'expliquer pourquoi. Il constate simplement qu'il a perdu 10 jours au mois de décembre et que par voie de conséquence on ne trouvera aucun écrit daté du 10 au 20 (sic) décembre.

Et Noël fut ainsi fêté dix jours plus tôt.



Transcription :

Notes L'abréviation de 10 jours / Le mesmes jour ne vous scauroyt / dire les occasions, par arrest de la court / l'on a avancé ce mois de dix jours / que on fait perdre tellement que du dix^{me} / au lieu de escrire le xi on a escript le / XX^{me} et par ainsin ont fait perdre dix jours / Et ne treuveres aulcun escript aux notes / Du dix^{me} au XX^{me} dudit mois